



# INSCRIPTION DANS UNE ÉCOLE PUBLIQUE ORÉE-D'ANJOU

## Année scolaire 2021-2022

### MODALITÉS INSCRIPTION SCOLAIRE INFORMATIONS

Les démarches d'inscription sont obligatoires dans les cas suivants :

- pour une première inscription.
- pour un changement d'école

Les inscriptions dans une école maternelle et une école élémentaire relèvent de la compétence du Maire.

Cette INSCRIPTION ADMINISTRATIVE est obligatoire pour une première inscription dans une école publique d'ORÉE-D'ANJOU. En fonction de votre lieu de résidence sur la commune, le rattachement à une école publique est appliqué dans le cadre d'une sectorisation décidée par le Conseil Municipal.

La fiche d'inscription est disponible sur le site internet de la commune Orée-d'Anjou [www.oreedanjou.fr](http://www.oreedanjou.fr) dans la rubrique « Etablissements scolaires » et dans les mairies déléguées.

Les dossiers complétés devront être déposés dans les mairies déléguées de votre lieu de résidence.

En fonction de votre lieu d'habitation sur la commune, le rattachement à une école publique est appliqué dans le cadre d'une sectorisation validée par le conseil municipal :

J'habite Bouzillé	Je peux inscrire mon enfant à l'école publique François Rabelais
J'habite Champtoceaux	Je peux inscrire mon enfant à l'école publique des Garennes
J'habite Drain	Je peux inscrire mon enfant à l'école publique des Fritillaires
J'habite Landemont	Je peux inscrire mon enfant à l'école publique : <ul style="list-style-type: none"><li>- De la Fontaine de Saint-Laurent-des-Autels (pas de transport scolaire)</li><li>- Du Petit Anjou à Saint-Christophe-La-Couperie (pas de transport scolaire)</li><li>- Des Garennes de Champtoceaux (transport scolaire possible)</li></ul>
J'habite La Varenne	Je peux inscrire mon enfant à l'école publique Henri Matisse
J'habite Liré	Je peux inscrire mon enfant à l'école publique Charles Perrault
J'habite Saint-Christophe-La-Couperie	Je peux inscrire mon enfant à l'école publique Le Petit Anjou
J'habite Saint-Laurent-des-Autels	Je peux inscrire mon enfant à l'école publique de La Fontaine
J'habite Saint-Sauveur-de- Landemont	Je peux inscrire mon enfant à l'école publique : <ul style="list-style-type: none"><li>- De la Fontaine de Saint Laurent des Autels (pas de transport scolaire)</li><li>- Henri Matisse de La Varenne (pas de transport scolaire)</li><li>- Des Garennes de Champtoceaux (transport scolaire possible)</li></ul>

Après avoir procédé à cette inscription en mairie déléguée, vous devez prendre contact avec le directeur de l'école afin de clore définitivement l'inscription de votre enfant.

Cette inscription administrative ne confirme en rien la validation de la scolarisation de votre enfant. C'est le directeur de l'école qui confirmera l'inscription définitive.

Les coordonnées des écoles sont disponibles sur le site internet de la commune Orée-d'Anjou [www.oreedanjou.fr](http://www.oreedanjou.fr) dans la rubrique « Etablissements scolaires »

### **Liste des pièces à fournir avec le formulaire d'inscription**

- Formulaire de demande d'inscription
- Livret de famille pages parents et enfant (s) ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- Pièce d'identité d'un des responsables légaux ; le cas échéant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement).
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (attestation d'assurance du domicile, facture d'électricité ou de téléphone, quittance de loyer, contrat de location ou titre de propriété).
- Carnet de santé comportant les vaccinations obligatoires ou à défaut les certificats de vaccinations.
- Pour les parents divorcés, joindre le jugement du tribunal (en entier).

Pour les enfants actuellement scolarisés dans une autre école, joindre le certificat de radiation.

### ***Cas particulier pour les personnes hébergées***

Présenter l'ensemble des documents suivants :

- Attestation d'hébergement sur l'honneur
- Photocopie de la pièce d'identité d'un des responsables légaux.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Bail du logement.